

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 212

AMENDEMENT

présenté par
Mme Miller et Mme Bergantz

ARTICLE 2

À l’alinéa 52, substituer au mot :

« conformément »

les mots :

« selon les modalités prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.